



Département de Haute-Savoie

Commune de Sciez

614 avenue de Sciez 74140

Tel : 04 50 72 60 09 - Fax : 04 50 72 63 08

Mail : commune.sciez@orange.fr

Site : ville-de-sciez.com

Convocation au Conseil Municipal

Madame, Monsieur

J'ai l'honneur de vous informer que la réunion du Conseil Municipal se tiendra à la Mairie de Sciez le :

Mardi 17 septembre 2019 à 20h30

pour débattre de l'ordre du jour ci-après exposé.

Comptant sur votre présence à cette séance,

Veillez agréer, Madame, Monsieur, mes salutations distinguées.

Sciez, le 10-09-2019

Le Maire,

Bidal Jean-Luc



Ordre du jour du conseil municipal du

Mardi 17 septembre 2019

Nomination du secrétaire de séance :

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, procéderont à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil Municipal, et ce conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales.

Approbation du procès-verbal de la séance du 30-07-2019 :

Chaque membre du Conseil Municipal ayant eu communication du procès-verbal de l'Assemblée du 30-07-2019, les élus présents voudront bien décider approbation de ce document.

Questions à délibérer :

Urbanisme

-Avis du conseil municipal suite à l'arrêt du PLUI

Bâtiments communaux

-Création d'un bâtiment Musique/Danse/Bibliothèque : Approbation du plan de financement et pouvoirs au Maire de solliciter subventions

Voirie

-Convention autorisation de passage sur terrain privé

Tourisme

-Taxe de séjour – approbation des tarifs 2020

Environnement

-Etat d'assiette des coupes de bois en forêt communale 2020

Foncier

-Cession terrain Hutins Vieux – Pouvoirs au Maire de signer l'acte définitif

Port de plaisance

-Convention d'occupation pour les professionnels

Décisions du Maire :

Prises en vertu d'une délégation donnée par le Conseil Municipal - Article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales – Délibération N°2014-04-11

DEC n°2019-40 du 25 juillet 2019

BIRRAUX MEDICAL – Contrat de maintenance des 3 défibrillateurs.

Considérant l'utilité de contrôler et d'entretenir les défibrillateurs communaux, désignés chapitre I dudit contrat,

Vu le contrat de maintenance proposé par la société BIRRAUX MEDICAL,

Le Maire décide,

De passer et signer le contrat de maintenance des défibrillateurs communaux, avec la société BIRRAUX MEDICAL sise 32 rue du Pamphiot 74 200 Thonon qui prend effet au 01/01/2020 pour une durée de 3 ans.

De fixer le prix annuel de cette prestation à 528 euros TTC pour 3 appareils.

DEC n°2019-41 du 30 juillet 2019

Délivrance d'une concession dans le cimetière communal-Mmes BURNET Annie et Isabelle-Concession 1181 carré D-allée DE LA CROIX-0464

Considérant la demande présentée par Mme BURNET Annie domiciliée 14 quai des Messageries 71100 CHALON-SUR-SAÔNE et Mme BURNET Isabelle domiciliée BP 20150 Carrefour Charbonnage Libreville Gabon et tendant à obtenir une concession de terrain dans le cimetière communal à l'effet d'y fonder la sépulture de leur famille.

Le Maire décide,

Il est accordé dans le cimetière communal, au nom de Mme BURNET Annie et de Mme BURNET Isabelle et à l'effet d'y fonder la sépulture particulière indiquée, une concession familiale de 30 ans à compter du 30/07/2019 pour l'emplacement carré D-allée DE LA CROIX-0464. Cette concession est accordée à titre de concession nouvelle. Les concessions temporaires sont renouvelables à expiration de chaque période de validité. Le concessionnaire ou ses ayants droit pourront encore user de leur droit à renouvellement, à compter de la date d'expiration, pendant une période de 2 ans. La concession est accordée moyennant la somme de 300,00 euros à verser à la Trésorerie de Thonon-les-Bains,

DEC n°2019-42 du 30 juillet 2019

Délivrance d'une concession dans le cimetière communal-Mmes BURNET Annie et Isabelle-Concession 1182 carré E-allée principale-639

Considérant la demande présentée par Mme BURNET Annie domiciliée 14 quai des Messagerie 71100 CHALON-SUR-SAÔNE et Mme BURNET Isabelle domiciliée BP 20150 Carrefour Charbonnage Libreville Gabon et tendant à obtenir une concession de terrain dans le cimetière communal à l'effet d'y fonder la sépulture de leur famille.

Le Maire décide,

Il est accordé dans le cimetière communal, au nom de Mme BURNET Annie et de Mme BURNET Isabelle et à l'effet d'y fonder la sépulture particulière indiquée, une concession familiale de 30 ans à compter du 30/07/2019 pour l'emplacement carré E, allée principale, 639. Cette concession est accordée à titre de concession nouvelle. Les concessions temporaires sont renouvelables à expiration de chaque période de validité. Le concessionnaire ou ses ayants droit pourront encore user de leur droit à renouvellement, à compter de la date d'expiration, pendant une période de 2 ans. La concession est accordée moyennant la somme de 300,00 euros à verser à la Trésorerie de Thonon-les-Bains,

DEC n°2019-43 du 28-08-2019

Contentieux : Dossier N°1905151-6 – Recours Cts GRUNDMANN - Désignation Maître Rebotier

Considérant le recours présenté par les consorts Marie-Claude Grundmann enregistré au Tribunal Administratif de Grenoble en date du 01-08-2019,

Considérant l'intérêt de la Commune de Sciez de se défendre dans cette affaire,

Le Maire décide,

Maitre Laurent REBOTIER - AGIS AVOCATS, domicilié 3, rue de l'Hôtel Dieu 74200 THONON LES BAINS, est désignée pour défendre les intérêts de la commune dans le cadre de cette affaire.

Communications et questions diverses :